

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt quatre, le premier février à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLACA, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire, Mesdames CHEINEY, HERITIER, SANTIN, Messieurs BERNARD, BIGOT, COULOUMY, Adjoints au maire, Mesdames MARSADIE, MARTIN GAUTIE, RECCHIA, Messieurs BOUSQUET, DUBAL, RALLIERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. FOURNIER a donné pouvoir à M. BERNARD
M. DECHELETTE a donné pouvoir à Mme SANTIN
Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à Mme HERITIER
Mme ROLLET a donné pouvoir à M. VILLAÇA

Absents excusés : Mesdames BARDOT, CAMUZAT, HELMER, VERITE et M. LORNE.

A l'unanimité, Madame Audrey SANTIN a été désignée secrétaire de séance.

I – FINANCES

1) Accueils de loisirs – fixation de la participation familiale au séjour du mois d'avril 2024

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs pour le séjour organisé du 15 avril 2024 au 19 avril 2024, comme suit :

Tranche	Quotient CAF minimum	Quotient CAF maximum	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
1	0	500	161,00 €	145,00 €	130,00 €
2	501	1 000	201,00 €	181,00 €	163,00 €
3	1 001	1 500	223,00 €	201,00 €	181,00 €
4	1 501	2 000	248,00 €	223,00 €	201,00 €
5	2 001	2 500	273,00 €	246,00 €	221,00 €
6	2 501	3 000	300,00 €	270,00 €	243,00 €
Hors tranche	3 001		330,00 €	297,00 €	267,00 €
Extérieur	Toutes tranches	Toutes tranches	496,00 €	496,00 €	496,00 €

II – URBANISME

2) Révision du plan local d'urbanisme – débat sur le projet d'aménagement et de développement durable

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h34

Le secrétaire de séance
Audrey SANTIN



Le Maire
Marcel VILLAÇA

